

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****REUNION DU 12 DÉCEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 12 décembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 04 décembre 2019, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents :

M. Michel MAZEYRAT	M. Bruno BOSLOUP
Mme Josiane HUGUET	M. Thierry TISSERAND
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Isabelle BRACALE
M. Didier MATRAS	M. Julien THELLIER
Mme Agnès LAVEST	Mme Sophie CARRÉ
M. Jean-Philippe AUSSET	M. Florent MONEYRON
Mme Aline ROCHE	Mme Nicole BOUCHERAT
M. Daniel PEYNON	M. Bernard SAXER
Mme Annick FORESTIER	M. Didier BLANC
Mme Déolinda BOILON	M. Cyrille COURTY
Mme Monique ROUGIER	M. Bernard FRASIAK
Mme Marie-France MARMY	Mme Marie-France BARRIER
M. Christian BOURNAT	M. René FAVY
Mme Catherine MORAND	M. Daniel DUVERT
Mme Sylvie ROCHE	Mme Laurence GONINET

VOTE : En exercice : 36

Présents : 30 / Représentés : 5

Votants : 35

Votaient par procuration :

- M. René GODIGON (à M. Jean-Baptiste GIRARD)
- M. Guillaume FRICKER (à M. Christian BOURNAT)
- Mme Monique FERRIER (à M. Daniel DUVERT)
- Mme Élisabeth BRUSSAT (à Mme Sophie CARRÉ)
- M. Yannick DUPOUÉ (à M. René FAVY)

Absent :

- M. Alain COSSON

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'une secrétaire prise au sein du Conseil. Madame Sophie CARRÉ, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : URBANISME – AIDES AUX CHAUDIERES – ATTRIBUTION DE SUBVENTION À M. CHALARD (ORLEAT)

**URBANISME – AIDES AUX CHAUDIERES – ATTRIBUTION
DE SUBVENTION M. CHALARD (ORLEAT)**

- VU le code de l'urbanisme ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- CONSIDERANT la délibération du 27/09/2018 approuvant l'instauration d'une aide à l'installation de chaudières à bois et de son règlement d'attribution ;
- CONSIDERANT le dossier de demande de subvention de Monsieur CHALARD ;

Par délibération du 27/09/2018, il a été décidé que la Communauté de communes Entre Dore et Allier attribuerait une subvention 1 500€ aux personnes répondant aux conditions instaurées par le règlement d'attribution (installation ou remplacement par une chaudière à bois reliée à un chauffage central et ressources du foyer plafonnées).

Dans ce cadre, il est proposé d'approuver l'attribution d'une aide de 1 500€ pour un projet situé sur la commune d'ORLEAT.

Civilité	Nom	Prénom	adresse postale	code postal	commune	Montant des travaux	date réception du dossier	montant sub CCEDA
M.	CHALARD	Vincent	10 impasse de l'étang	63190	ORLEAT	9 463.35 €	mardi 22 octobre 2019	1 500.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire APPROUVE la proposition ci-dessus, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 16 décembre 2019

Signé par Florent MONEYRON, Président.